



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 7 Avenue Péboué : acquisition d'une emprise foncière auprès de l'école Sainte Jeanne Elisabeth pour l'aménagement d'une liaison douce

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'école privée Sainte-Jeanne-Elisabeth est implantée sur les parcelles cadastrées section BH n°157 et n°356 situées 31 avenue Péboué. Ces parcelles sont impactées par l'emplacement réservé n°85 destiné à l'élargissement de l'avenue (voir plan de situation en annexe). Elles appartiennent à la Congrégation des Filles de la Croix.

L'élargissement de l'avenue Péboué prévoit l'aménagement d'une liaison douce piétons/cyclistes.

La mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 120 m² avant arpentage à extraire des parcelles BH n°157 et n°356.

Des références de prix dans le secteur permettent de fixer le montant de l'emprise à acquérir à 60 € HT/m² soit 7 200 € HT pour les 120 m² estimés.

Il convient de noter que les services du Domaine ne délivrent pas d'évaluation pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 € HT.

La Ville prendra en charge l'ensemble des éléments suivants :

- Démolition de la clôture existante ;
- Déplacement des coffrets des concessionnaires réseaux ;
- Reconstruction en la nouvelle limite d'une clôture avec poteaux et panneaux grillagés de 1,50 m de hauteur ;
- Tous les frais liés à cette transaction (géomètre, notaire).

Par courrier du 24 mai 2024, la Congrégation des Filles de la Croix a accepté les conditions de cette transaction.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'acquérir auprès de la Congrégation des Filles de la Croix, ou de toute personne morale ou physique qu'elle se substituerait, une emprise foncière de 120 m² avant arpentage à extraire des parcelles cadastrées commune de Pau, section BH n°157 et n°356, sises 31 avenue Péboué, au prix de 60 € HT/m² ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette transaction ;

3. Décider que le financement de cette acquisition sera assuré au moyen des crédits inscrits à la Direction Mobilités et Espaces publics.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU